

- a) Le total des fonds directs destinés à la Première réserve et à la Réserve supplémentaire pendant l'année financière en cours, et les dépenses réelles engagées pendant les cinq années précédentes,
- b) Les objectifs en matière de tâches assignées aux effectifs, d'infrastructure, de formation et de matériel, et un compte rendu des objectifs réellement atteints jusqu'ici,
- c) Une comparaison entre la solde et les indemnités des membres de la Réserve et de ceux de la Force régulière, d'après les niveaux de 1988-1989,
- d) Une ventilation des effectifs de la Réserve selon le grade,
- e) Une explication détaillée de tous les fonds non utilisés, prévus dans le Budget des dépenses de l'année précédente. (page 24)
7. Le Comité demande qu'on lui communique le Plan de développement des Forces canadiennes dans les plus brefs délais. (page 24)
8. Le Comité recommande qu'on fasse tous les efforts possibles pour respecter la politique visant à tenir compte des besoins de la Réserve dans tous les futurs achats de matériel. Le Comité reconnaît également qu'une partie du matériel existant peut encore servir et devrait être offert en priorité aux unités de la Réserve, à des fins d'instruction. (page 25)
9. Le Comité recommande que, dans la mesure du possible, on fasse participer le personnel de la Réserve à l'essai du nouveau matériel destiné aux Forces canadiennes, afin de déterminer s'il peut convenir aux réservistes. (page 26)
10. Le Comité souscrit d'emblée à l'objectif consistant à améliorer considérablement les installations et les possibilités de formation des réservistes, mais prévient qu'il faudrait prendre soin de ne pas compromettre l'efficacité des unités existantes de la Force régulière. (page 27)
11. Le Comité encourage le Ministère à tout mettre en oeuvre pour offrir à un plus grand nombre de réservistes la possibilité de servir auprès des Forces canadiennes en Europe et des forces canadiennes de maintien de la paix au Moyen-Orient. (page 28)